Procès-Verbal du Conseil général du 3 décembre 2020

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Il souhaite faire part de 3 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de Léna Frizot, née le 19.08.2020, de Lyam Freymond D'Arigo, né le 15.10.2020 et de Lany Mingard, née le 30.11.2020.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy, passe à l'appel des membres : 35 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 18 personnes sont excusées et il est constaté 5 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Le Président procède à 3 nouvelles assermentations lors de ce Conseil. Il s'agit de Mmes Catherine Aeschbacher, Chantal Bielser et Geneviève Herbst.

Le Conseil compte à ce jour 58 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires
5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
6. Préavis 05/20 « Budget pour l'année 2021 »
7. Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 06/20 « Autoriser, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV »
9. Rapport de la commission permanente
10. Préavis 07/20 « Espace prévention La Côte »
11. Rapport de la commission permanente
12. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modification à l'ordre du jour, celui-ci est **accepté** tel quel par l'assemblée à main levée et **à l'unanimité**.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est **accepté** par l'assemblée **à la majorité avec 3 abstentions**.

4. Nominations statutaires

En tant que secrétaire communale, Mme Gabrielle Briand ne peut plus œuvrer comme scrutatrice. Une nouvelle personne doit donc être élue à ce poste.

Mme Céline Liniger se propose spontanément et est **élue à l'unanimité** par l'assemblée.

5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

- Bâtiments : Quelques entretiens du complexe communal ont été effectués tels que le remplacement des moquettes, de l'électroménager de l'appartement du 1er étage et remplacement du lave-linge et séchoir de la buanderie.
- Police des constructions : Rien de nouveau, cela suit son court.
- PGA : Une séance d'information pour les habitants aura lieu en avril-mai 2021.
- Parcs et Promenades : RAS
- Eclairage public : L'intensité de l'éclairage public va encore être diminué pendant la nuit. Il sera de 100% jusqu'à 20h, de 50% entre 20h et 23h, puis de 30% entre 23h et 5h.
- Cimetière : RAS
- Tourisme : A la Tine, la passerelle a été remplacée par des apprentis de 3eme année du Centre de Formation Professionnelle Forestière. Les coûts ont été pris en charge par la commune déduction faite d'une participation de Vaud Rando pour 30% de la facture totale et d'un don de CHF 2500.- de la commune de La Sarraz.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Protection civile :

- Eaux : Au niveau de la quantité, nous sommes descendus très bas dans le courant de l'automne avec un débit d'eau de 120L/min pour une consommation de 100-110L /min, donc juste suffisant.

  Pas de souci au niveau de la qualité. L'analyse de pesticides demandée par le canton s'est avérée conforme.

- STEP : La commune de Pompaples a finalement accepté le projet de régionalisation de la STEP. La décision finale sera prise en 2022.

- Pompiers : Le local pompiers fermera au 31 décembre 2021. Les pompiers de Chevilly iront donc dans un premier temps à Grancy, avant d'aller à L'Isle ou à La Sarraz lorsque Grancy fermera.

- Protection civile : Au vu de la situation, la peinture du local est repoussée en 2022.

M. Christian Walther : Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales :

- Routes : Des places d'évitement prévue pour les bus entre Chevilly et Moiry, seule celle de Moiry est réalisée. Les deux sur Chevilly sont en attente pour l'instant.

- Piscine : Le nouveau comité a pris la mesure des travaux à faire durant la saison d'exploitation. L'année a été difficile et le budget a augmenté. Nous nous devons d'être solidaire avec La Sarraz.

- Affaires sociales : La fusion des 2 réseaux de santé, CMS et Réseau santé Nord-Broye est en Standby pour l'instant.

- Routes : A cause des problèmes d'inondation en cas de forte pluie, il y a eu un réaménagement des regards sous la Condémine par le service cantonal ad hoc.

M. Olivier Ray : Domaines, Forêts et Ecoles :

- Ecoles : Selon le préavis 06/20 qui sera présenté, il sera mis un point final à l'aventure de l'ASISEVV.

- Forêts : RAS si ce n'est la mise à disposition des sapins le 12 décembre.

- Travaux : La motion d'ordre du Conseil de juin demandait à la Municipalité de revoir son projet de chauffage pour le bâtiment communal. Il n'est pas possible de présenter ce projet ce soir. Il fera l'objet d'un Conseil extraordinaire dans le courant du mois de mars 2021.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- La distribution des sapins aura lieu le 12 décembre et les petits comptes se dérouleront cette année au bureau communal. Pour les personnes intéressées, le Centre Culturel sera ouvert.

- Le Syndic remercie la nouvelle secrétaire Mme Gabrielle Briand, ainsi que la boursière Mme Sandra Braissant et l'employé communal M. Nicolas Guerry.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- Le Président n'ayant pas de communication, il propose de passer directement à la lecture du Préavis 05/20.

6. Préavis 05/20 « Budget pour l'année 2021 »

M. Jean-François Braissant, Syndic, fait la lecture de la conclusion du préavis 05/20 (**annexe 2**) « Budget pour l'année 2021 » (**annexe 3**), préavis et budget étant tous deux joints à la convocation avec le « Plan des dépenses d'investissements sur les crédits déjà votés par le Conseil général » **(annexe 4**).

M. le Président demande si quelqu'un a des questions. Comme ce n'est pas le cas, nous passons directement à la lecture du rapport de la commission de gestion.

7. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti s'est réunie en date du 2 novembre 2020 pour examiner le budget de l'année 2021 (**annexe 5**), en présence de M. le Syndic, ainsi que de MM. Olivier Ray, Christian Walther et Cédric Gaudin, municipaux.

Elle constate que le budget 2020 présente un déficit de CHF 89'227.-, ce qui de prime abord peut paraître très élevé. La commission tient toutefois à relever qu'il ne s'agit pas d'un déficit structurel, mais d'un déficit qu'elle qualifie pour l'essentiel de technique, car lié à un décalage temporel entre deux éléments clés du budget. C'est en ayant à l'esprit cette importante distorsion temporelle entre charges et recettes que la commission recommande à l'assemblée d'approuver le budget, tel que présenté, en acceptant le préavis 05/20 « Budget pour l'année 2021 ».

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote et **l'assemblée approuve le budget 2021 à main levée et à l'unanimité.**

8. Préavis 06/20 : « Autoriser, sans amendement possible, la dissolution de l'ASISEVV »

M. Olivier Ray, municipal, fait la lecture de la conclusion du préavis 06/20 **(annexe 6)** qui demande la dissolution de l'ASISEVV.

M. le Président passe directement au rapport de la commission permanente

9. Rapport de la commission permanente

La commission permanente, composée de Mme Isabelle Jendly et de MM. Bertrand Raemy et Jean-Luc Simond, s'est réunie en date du 12 novembre 2020 pour examiner ledit préavis (**annexe 7**).

A la suite de la création de l'ASI7, il est nécessaire d'accepter la dissolution de l'ASISEVV maintenant que la phase transitoire est terminée.

La commission recommande donc à l'assemblée d'approuver le préavis.

M. le Président passe à la votation du **préavis 06/20**, qui est **accepté à l'unanimité par l'assemblée.**

10. Préavis 07/20 « Espace prévention La Côte »

M. Jean-François Braissant, Syndic, nous fait la lecture du préavis 07/20 **(annexe 8)** qui propose de participer avec les 6 communes membres de l'ASI7 à l'engagement d'un travailleur social pour une durée de 3 ans à raison de CHF 6'000.- par année. Il précise que ce préavis ne parle pas d'intervenir directement sur les personnes qui font des déprédations. Le travailleur social n'est pas là pour faire de la répression, mais pour entrer en contact avec les jeunes de la région et instaurer un dialogue, afin de désamorcer les conflits.

Le Président ouvre la discussion :

M. Yannick Liniger souhaite savoir qui engage le travailleur social de proximité (TSP), qui va établir son cahier des charges et que signifie 3 ans « d'essais ».

M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'un contrat entre l'Espace Prévention La Côte et les 7 communes faisant partie de l'ASI7, mais que ce n'est pas l'ASI7 qui engage. Il explique qu'il y aura discussion des problèmes entre les communes concernées et le TSP. Les horaires ne seront bien sûr pas des horaires de bureau et le TSP sera amené à travailler si nécessaire le soir ainsi que les week-ends. Une période de 3 ans est le temps minimum nécessaire pour espérer avoir des résultats analysables. Dans 3 ans, il faudra faire le point de la situation et décider, selon les résultats obtenus, s'il faut continuer ou non.

M. le Président propose d'écouter le rapport de la commission permanente avant de continuer la discussion.

11. Rapport de la commission permanente

La commission permanente, composée de Mme Isabelle Jendly et de MM. Bertrand Raemy et Jean-Luc Simond, s'est réunie en date des 17 et 25 novembre 2020 pour examiner le préavis 07/20 (**annexe 9**).

A la suite de la première rencontre, la commission a souhaité poser, par courriel, quelques questions complémentaires à Espace Prévention. Les interrogations portaient principalement sur :

1. Les résultats à attendre de cet engagement sur trois ans ⇒ Les bénéfices liés à l'activité du travailleur social de proximité (TSP) sont difficilement mesurables, mais une période de 3 ans représente un minimum pour l'obtention de résultats, étant donné qu'il faut du temps pour créer du lien entre les jeunes et le TSP.

2. Le cahier des charges ⇒ Le cahier des charges est établi par Espace Prévention La Côte, mais une convention de partenariat est établie avec les communes concernées

3. Les horaires ⇒ La question est discutée avec les communes en proposant que ce travail soit effectué en fin de journée et en soirée avec une possibilité de travail de nuit et le week-end.

4. La nécessité de la mise à disposition d'un local pour le TSP ⇒ Le TSP doit pouvoir disposer d'un bureau ou endroit lui permettant de recevoir et de dialoguer avec les jeunes de manière ponctuelle.

En l'absence d'un consensus, la commission recommande, malgré tout, d'accepter le préavis 07/20 tel que présenté, en proposant à la Municipalité qu'un bilan soit présenté au Conseil à l'issue de ce mandat de trois ans et qu'une éventuelle reconduction fasse l'objet d'un nouveau préavis municipal.

M. le Président propose de poursuivre la discussion :

M. Yves Kübler demande si le travail du TSP représente un 100%.

M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'un 70%.

M. Julien Wegmüller souhaite savoir combien de personnes sont employées par Espace Prévention La Côte.

M. le Syndic lui répond environ 10 personnes qui sont toutes financées par les communes pour lesquelles elles travaillent.

Mme Isabelle Jendly ajoute qu'une partie du financement est faite indirectement par le canton.

M. Thierry Clidière demande si des résultats ont été obtenus sur la Côte.

M. le Syndic lui répond que le but des TSP est d'essayer de créer un lien avec ces jeunes qui ne trouvent pas de contact ailleurs (parents, école....). Il n'y a pas de répression, le but est d'offrir un appui à ces jeunes. Mais les résultats sont effectivement difficilement mesurables !

Mme Sandrine Jara intervient pour expliquer que la situation à Renens était compliquée, mais que la présence des TSP a beaucoup amélioré les choses et que les résultats sont là.

Mme Catherine Aeschbacher demande si le problème du local a été discuté avec les communes et si ce sera en plus des CHF 6'000.- prévu.

M. le Syndic répond que pour l'instant, il n'y a pas de local. Si la situation se présente, elle sera rediscutée entre les communes. Un local n'est pas obligatoire, le TSP doit juste pouvoir disposer d'un endroit propice à la discussion. L'exemple de la Commune de Cossonay montre que la mise à disposition d'un local, avec des bénévoles, peut diminuer les problèmes de délinquance.

Mme Chantal Bielser demande si un local peut être créé, comme par exemple la mise en place d'un porte-à-cabine, ce qui certes coûterai quelque chose.

M. le Syndic répond qu'effectivement tout est possible, pour autant que toutes les communes soient d'accord.

M. Jean-Luc Simond explique que le TSP n'a pas besoin d'un local, juste d'un bureau où il peut recevoir un jeune de temps en temps. La mise à disposition d'un local pour les jeunes n'a rien à voir avec l'engagement d'un TSP.

Mme Anne Oulevay demande si la personne engagée sera toujours la même personne, personne à laquelle un jeune pourra se confier, et non pas une multitude de personnes à chaque fois différentes.

M. le Syndic confirme qu'il ne s'agira que d'une seule et même personne.

M. Julien Wegmüller demande si une réponse positive des 7 communes est nécessaire à l'engagement d'un TSP.

M. le Syndic explique qu'en principe l'accord des 7 communes est nécessaire. Il s'agit de solidarité entre les communes d'un même groupement scolaire.

Comme il n'y a plus d'autres questions, M. le Président passe à la votation du préavis 07/20.

L'assemblée accepte le prévis 07/20 à la majorité avec une abstention.

12. Divers et propositions individuelles

M. Olivier Ray fait part de la rénovation du baromètre qui se trouve actuellement entre de bonnes mains.

Il nous informe également qu'en 2021, ce sera la fin de la législature. Ayant passé le cap des 70 ans et après deux législatures, il trouve adéquat de passer la main. Dès lors, il ne se représentera pas pour une prochaine législature.

Le Président, M. Pascal Jaggi, en profite pour annoncer que les élections municipales auront lieu le 7 mars 2021. Un dépôt de liste sera possible entre le 11 et le 18 janvier pour les personnes intéressées et une assemblée de commune aura lieu le 11 février en vue des prochaines élections.

M. Christian Walther nous annonce également qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature. Il n'a aucun regret de s'être lancé dans l'aventure il y a 4 ½ ans, mais trouve qu'un renouveau serait bénéfique.

Mme Catherine Aeschbacher a interpelé la municipalité au sujet de l'antenne 5G qui devrait être prochainement implantée dans le clocher de l'église. Elle est inquiète des informations reçues et souhaite qu'une discussion ait lieu à ce sujet.

Le Syndic, M. Jean-François Braissant explique que dans un premier temps, il a été demandé à la Municipalité de prendre contact avec Swisscom pour discuter du problème du réseau de téléphonie mobile, qui n'est pas optimum. Pour rassurer la population, l'implantation d'une antenne 5G doit de toute manière passer par une mise à l'enquête public. Une votation communale n'interviendrait que si le sujet était porté au Conseil.

M. Stéphane Ecuyer explique qu'il n'y a pas de sens ce soir à débattre du sujet et à rentrer dans des explications techniques. Il pense qu'il faut rester attentif, attendre l'évolution des informations et le jour où il y aura discussion, inviter un expert pour en débattre.

Mme Maryline Desarzens Vietti-Violi explique qu'en se promenant elle a observé qu'il restait des plastiques, des tôles en bordure de bois, certainement oubliées après une coupe de bois. Elle demande s'il est possible de faire quelque chose.

M. le Syndic lui répond que la Municipalité va essayer de contacter le propriétaire de la parcelle.

Mme Isabelle Jendly souhaite signaler que les escaliers du chemin des Ecoliers sont très glissants et qu'il y a toujours deux pièces métalliques qui dépassent dangereusement.

Elle souhaite également savoir s'il est possible d'avoir des arrêts supplémentaires à Cossonay, comme au Landi par exemple, et pas uniquement au Pré-aux-Moines.

M. le Syndic lui répond que les horaires étant serrés, cela peut être compliqué de rajouter des arrêts, mais qu'il est peut-être possible de rajouter des arrêts sur demande.

M. Yannick Liniger fait remarquer qu'il avait déjà fait la demande il y a deux ans. Il explique également que le premier arrêt après l'arrêt Pré-aux-Moines est l'arrêt Chien Bœuf situé à 200m, et qui si on peut le faire dans un sens, on devrait aussi pouvoir le faire dans l'autre.

M. Yannick Linigier remercie la Municipalité d'avoir mis de la lumière devant le local incendie, suite à son interpellation. Maintenant que le local pompiers n'est plus possession du SDIS, il souhaite savoir qui va pouvoir bénéficier du local.

M. le Syndic pense que le local devrait être vidé d'ici à la fin de l'année, mais il n'y a pas eu d'information précise. Pour la suite, la commune verra selon les besoins.

M. Stéphane Schwab prend la parole pour remercier les habitants de Chevilly de leurs nombreux témoignages de sympathie suite au décès de sa maman, Marlyse.

M. le Syndic remercie les membres du Conseil d'avoir accepté le budget déficitaire, même si c'est pour des raisons valables. Il souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année, dans les meilleures conditions possibles et même s'il n'y aura pas d'apéritif ce soir.

Le Président lève la séance à 22h10

La Président du Conseil général | La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi | Diane Raemy

CONSEIL GENERAL DE CHEVILLY